

# **LA DOUANE AU 21<sup>EME</sup> SIECLE**

***Favoriser la croissance et le développement  
par la facilitation des échanges et  
le renforcement de la sécurité aux frontières***

**Juin 2008**

## **INTRODUCTION**

1. Au cours des célébrations du 50<sup>ème</sup> anniversaire de l'Organisation mondiale des douanes, en 2002, les dirigeants des administrations nationales des douanes ont entamé une réflexion sur les principales questions qui auront une incidence sur le fonctionnement efficace et rentable des douanes à l'avenir. Au cours des huit premières années du 21<sup>ème</sup> siècle, la douane a dû faire face à des demandes considérables, et parfois contradictoires, découlant de la mondialisation des échanges. D'une part, il est apparu nécessaire de sécuriser et de contrôler effectivement les chaînes logistiques internationales alors que, d'autre part, les demandes en vue de faciliter davantage les échanges légitimes se faisaient de plus en plus pressantes.
2. Les dirigeants des administrations des douanes du monde entier reconnaissent qu'il leur incombe d'élaborer de nouvelles perspectives stratégiques, et des politiques qui donneront forme et contenu au rôle que devra jouer la douane au 21<sup>ème</sup> siècle. L'élaboration d'un modèle aux fins de la gestion des échanges et des frontières, et du rôle joué par la douane devrait incarner ces hautes aspirations toutefois teintées de pragmatisme. Les enjeux sont multiples : mondialisation des affaires et du commerce; développement et réduction de la pauvreté; nouvelles règles complexes en matière de gouvernance; terrorisme international; protection de l'environnement et augmentation des menaces transnationales. De même, les possibilités d'apporter des réponses novatrices, prospectives et courageuses sont tout aussi nombreuses : un réseau mondial des douanes; une meilleure gestion des frontières; un cadre stratégique avec des objectifs comportant des avantages à l'échelon mondial; une meilleure connaissance par la douane des chaînes logistiques et de leur gestion; la mise à profit au sein de la douane des nouvelles technologies; le renforcement des partenariats, non seulement avec les entreprises, mais également avec les autres organismes présents aux frontières, ceux chargés du contrôle et du respect de la loi et avec les autres organismes officiels.
3. Tirer parti de ces possibilités permettra à la douane de protéger les intérêts fiscaux et financiers de l'Etat, de protéger les économies nationales contre les mouvements illicites de marchandises, de soutenir le système commercial international en assurant des règles de jeu équitables pour toutes les entreprises, de faciliter le commerce légitime et de protéger la société.
4. Les avantages d'une administration des douanes adaptable, se focalisant sur des objectifs stratégiques, sont immenses et permettent notamment de réduire pour les entreprises légitimes les coûts liés au respect de la législation, de cibler de manière plus efficace et rentable les mouvements de marchandises à haut risque et d'instaurer parmi les administrations des douanes, un climat de confiance et de reconnaissance mutuelle des programmes et des contrôles des unes et des autres.

## UN PAYSAGE EN EVOLUTION RAPIDE

5. Le commerce international est l'un des grands moteurs de la croissance et du développement économiques. Il permet d'élever le niveau de vie des pays développés et des pays en développement, de contribuer à la réduction de la pauvreté et de donner naissance à un monde plus stable, plus sûr et plus pacifique. Le commerce international est régi par les règles des systèmes commerciaux régionaux et multilatéraux, les dispositions des accords préférentiels et les gouvernements nationaux. Les nouveaux développements sont le fruit d'une combinaison de facteurs, y compris les technologies de l'information et de la communication en rapide évolution, les progrès dans les modalités de transport et la libéralisation des échanges.
6. Le paysage des échanges mondiaux est complexe, fluide et très sensible aux influences extérieures. Parmi celles-ci, on peut citer :
  - a) **L'augmentation du volume et de la complexité des échanges internationaux** : Les échanges internationaux se sont accrus annuellement de 8 % entre 2002 et 2006. Parallèlement, il y a eu une prolifération d'accords commerciaux régionaux assortis de règles d'origine préférentielle complexes;
  - b) **L'apparition de nouveaux modèles et d'exigences en matière commerciale** : Distribution en flux tendu, tenue de stocks minimum et transports multimodaux débouchent sur des méthodes novatrices de transport transfrontalier des marchandises et sur des pressions accrues exercées sur les chaînes logistiques. Les entreprises exigent également d'être protégées contre les pratiques commerciales internationales déloyales, telles que la contrebande des marchandises, la sous-facturation, la fraude en matière d'origine et la fraude en matière de classement et les atteintes au DPI;
  - c) **L'augmentation des menaces contre la sécurité et de l'activité de la criminalité organisée** : Les chaînes du commerce international sont vulnérables aux activités des groupes terroristes. Une rupture dans le fonctionnement des chaînes logistiques dues à des terroristes pourrait entraîner la paralysie des échanges internationaux. Le crime organisé opère par l'intermédiaire de réseaux fluides et se livre à des activités illégales, telles que l'évitement et l'évasion des droits et taxes, la fraude fiscale transfrontalière, le trafic de drogues, de marchandises dangereuses et prohibées, le blanchiment d'argent et le commerce des marchandises de contrefaçon;
  - d) **Une nouvelle conception de la notion de « frontière »** : De nouvelles mesures sont prises pour assurer la gestion de bout en bout des mouvements de marchandises à travers les frontières, telles que le Cadre de Normes SAFE de l'OMD visant à sécuriser et à faciliter le commerce mondial et d'autres initiatives encore;
  - e) **Les attentes de la société** : La société considère que la contrebande de marchandises à travers les frontières, notamment de marchandises prohibées et dangereuses telles que les armes et les stupéfiants, présente une grave menace. La société attend de la douane qu'elle fasse en sorte que les marchandises répondent à certaines normes de qualité et de sécurité. La société s'inquiète également des menaces qui pèsent sur la santé publique, sur la faune et la flore, ainsi que sur l'environnement;

- f) **Les nouvelles structures du commerce** : Environ 50 % des échanges mondiaux s'effectuent entre parties liées; et
- g) **L'augmentation de la fraude fiscale** : Les menaces résultant de l'évitement et de l'évasion des droits et taxes sont en augmentation.

### LES DEFIS POUR LES ETATS

« Le défi principal pour les Etats est de faire en sorte que la mondialisation devienne une force positive pour toute la population mondiale »<sup>1</sup>.

7. Les progrès récents ont créé de nouvelles demandes et de nouvelles conceptions en ce qui concerne le rôle de l'Etat moderne. Ils ont également débouché, au fur et à mesure que les nations et les sociétés devenaient de plus en plus interconnectées et interdépendantes, sur une prise de conscience du fait qu'il incombait collectivement aux Etats de bâtir un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste. Les défis mondiaux transcendent les frontières et exigent des réponses à l'échelon mondial. Outre une coopération à l'échelon mondial, les Etats renforcent également la coopération à l'échelon régional en créant et en développant des unions douanières et des zones de libre échange et en concluant des accords de partenariat économique (APE).
8. Les éléments stratégiques moteurs et les nouveaux défis transnationaux et nationaux ont eu pour conséquence d'accroître les responsabilités des Etats au 21<sup>ème</sup> siècle et les exigences à cet égard. Selon les NU, la mondialisation, loin de diminuer le rôle des Etats, entraîne une nouvelle perception du rôle de l'Etat, ainsi que des réponses qu'il doit apporter aux échelons national, régional et international. Les responsabilités clés des Etats sont notamment les suivantes :
  - a) **Promouvoir le développement socio-économique** : Assurer de manière adéquate la gestion du développement économique et social en élaborant et mettant en œuvre des politiques socio-économiques appropriées;
  - b) **Créer les conditions favorables à la croissance économique** : Garantir l'exercice d'une libre concurrence et entretenir un système commercial efficace sont deux éléments critiques pour la croissance économique et le recouvrement des recettes des Etats;
  - c) **Contrôler les frontières** : Assurer la sécurité des frontières constitue l'une des tâches les plus anciennes de l'Etat. L'exercice de cette responsabilité, dans un monde très ouvert, est plus important et plus délicat que jamais. Les Etats se sont rendu compte que les échanges internationaux et l'intégration économique ont créé de nouveaux défis mondiaux en matière de sécurité, qui doivent être abordés à l'échelon international de manière à mettre au point des solutions communes;
  - d) **Apporter la sécurité** : Apporter la sécurité est également l'une des fonctions fondamentales de l'Etat et, au-delà de la notion traditionnelle de sécurité militaire et politique, cette notion englobe désormais la sécurité économique nationale; et

---

<sup>1</sup> Déclaration des NU à l'occasion du millénaire.

- e) **Protéger les citoyens** : Protéger les citoyens contre les menaces que constituent notamment les aliments contaminés, les jouets dangereux et les produits de consommation, les médicaments et autres produits contrefaits, constitue également un nouvel impératif pour la douane.
9. Les gouvernements attendent des organismes de l'Etat, y compris la douane, qu'ils soient axés sur la notion de service et qu'ils répondent aux attentes de la société et des entreprises. En d'autres termes, les administrations des douanes doivent être des institutions qui doivent veiller à effectuer leurs tâches avec efficacité tout en restant à l'écoute des attentes de leurs parties prenantes.

### **LA DOUANE AU 21<sup>ème</sup> SIECLE : UN NOUVEAU ROLE DYNAMIQUE**

10. La douane a pour rôle de contrôler les mouvements de marchandises et partant, de préserver les intérêts de l'Etat et de garantir le recouvrement des recettes. Les objectifs clés de ce rôle ont toujours été de garantir le respect des politiques et des législations de l'Etat applicables aux mouvements transfrontaliers de marchandises, de lutter contre le trafic et la contrebande, et d'assurer la sécurité des frontières tout en facilitant le commerce légitime.
11. Bien que ce rôle demeurera en grande partie le même, les responsabilités liées aux mouvements internationaux de marchandises se sont élargies et continueront de s'étendre, allant du rôle traditionnel de recouvrement des droits et taxes dont sont passibles les marchandises en trafic international pour alimenter le trésor public pour couvrir, en outre, l'exécution de contrôles et d'activités répondant à une série d'objectifs plus vaste du gouvernement. La raison pour laquelle la douane sera appelée à jouer un rôle élargi, résulte du fait que les marchandises qui traversent les frontières sont soumises au contrôle de la douane, de la somme des compétences et des qualifications spécialisées présentes dans la douane et qui sont requises pour assurer ces tâches et du savoir-faire dont la douane dispose dans les domaines du commerce international, des chaînes logistiques et des entreprises. Les administrations des douanes ne gèrent pas uniquement les échanges, mais possèdent également le savoir-faire et le positionnement uniques pour gérer les crises liées aux mouvements transfrontaliers de marchandises.
12. La mission communément reconnue à l'échelon international comme étant celle de la douane est d'élaborer et de mettre en œuvre une série de politiques et de procédures intégrées de nature à garantir la sécurité, la facilitation réelle des échanges et le recouvrement des recettes aux frontières. Elle s'acquitte de cette mission par une utilisation efficace et rentable d'outils et d'informations lui permettant de gérer les mouvements internationaux des marchandises, des moyens de transport et des personnes liés à ces marchandises.
13. Les objectifs qui sous-tendent cette mission sont les suivants :
- a) Promouvoir la certitude, la prévisibilité et la sécurité des mouvements internationaux de marchandises et des personnes qui les accompagnent en établissant des normes claires et précises;
  - b) Eliminer les doubles emplois et les retards dans les chaînes logistiques internationales tels que ceux résultant de la multiplicité des déclarations et des inspections;

- c) Soutenir le système commercial international en assurant des règles de jeu équitables aux échelons mondial, régional et national;
- d) Renforcer la coopération entre les administrations des douanes, ainsi qu'entre les administrations des douanes et les entreprises, et les administrations des douanes et les autres organismes publics, en concluant des partenariats réels présentant des avantages pour toutes les parties; et
- e) Mettre les administrations des douanes en situation de promouvoir le respect des règlements d'une manière propre à faciliter le commerce légitime.

14. La mondialisation et les autres moteurs de nature stratégique nécessitent l'adoption d'une nouvelle approche de la gestion des mouvements de marchandises à travers les chaînes logistiques internationales et les frontières. Ceci requiert la mise au point d'une nouvelle Orientation stratégique pour la douane. Les éléments constitutifs de cette nouvelle Orientation stratégique sont les suivants :

- a) **Des douanes en réseau international** : les nouveaux défis que pose le 21<sup>ème</sup> siècle exigent un nouveau concept en matière de coopération entre administrations des douanes. Une collaboration en temps réel plus étroite entre les administrations des douanes, et entre celles-ci et les entreprises, s'impose afin de faciliter les échanges légitimes et d'appliquer les contrôles douaniers nécessaires. Il s'agira, en l'occurrence, de créer en partenariat avec les autres parties prenantes dans les secteurs public et privé, un réseau mondial à l'appui du système commercial international. La vision d'un tel réseau implique la création d'un réseau de douane électronique (« e-Customs ») international, assurant un flux d'informations ininterrompu, en temps réel et sans papier, ainsi qu'une connexité.

La reconnaissance mutuelle constitue, à cet égard, un élément important d'incitation. Elle vaut également pour les contrôles douaniers et les programmes concernant les Opérateurs économiques agréés (OEA). La notion de douanes en réseau est cruciale pour le modèle de gestion des chaînes logistiques internationales ininterrompues de bout à bout au 21<sup>ème</sup> siècle. La gestion de bout à bout des chaînes logistiques permet d'évaluer les risques avec plus de précision, de les gérer de manière plus précoce, si nécessaire, et de permettre un traçage des marchandises tout au long de la chaîne logistique. Les opérations fondamentales sont tributaires d'un échange en temps réel d'informations sécurisées entre les entreprises et la douane, et entre les différentes administrations des douanes tout au long d'une chaîne logistique qui part de l'administration du pays exportateur. Un tel mode de fonctionnement nécessite :

- 1°) Des prescriptions internationales normalisées en matière de données aux fins des exportations, du transit et des importations, et la mise en œuvre de la Référence Unique de l'Envoi en tant que partie d'un Modèle de données de référence transfrontalières;
- 2°) Des systèmes interconnectés et des bases de données alignées permettant un échange électronique de données entre les administrations des douanes le plus tôt possible dans les mouvements internationaux de marchandises;

- 3°) Des protocoles de reconnaissance mutuelle et de coordination entre les administrations d'exportation, de transit et d'importation afin d'éliminer les doubles emplois inutiles en matière de contrôles dans les chaînes logistiques internationales;
  - 4°) Une série de normes afin de permettre la mise au point d'un système de reconnaissance mutuelle pour les OEA; et
  - 5°) Une série de règles régissant l'échange d'informations entre les administrations des douanes, y compris des règles concernant la protection des données.
- b) **Une meilleure coordination de la gestion aux frontières** : Elle suppose la coordination et la coopération entre toutes les autorités et tous les organismes pertinents intervenant dans la sécurité aux frontières et les prescriptions réglementaires applicables aux voyageurs, marchandises et moyens de transport qui traversent les frontières. Les gouvernements doivent également rechercher des solutions plus efficaces pour assurer la gestion aux frontières. La mise en place d'une gestion mieux coordonnée des mouvements transfrontaliers de marchandises nécessite :
- 1°) La reconnaissance de la douane ou de l'organisme chargé d'assurer la fonction douanière en tant qu'administration prédominante aux frontières nationales en matière de contrôle des mouvements de marchandises. Selon le Réseau de facilitation des échanges des NU, les administrations des douanes sont d'ordinaire les mieux à même de mettre au point des procédures intégrées aux fins du traitement des marchandises aux points d'entrée; et
  - 2°) La mise en place du concept de Guichet unique électronique qui permet aux entreprises de fournir tous les renseignements et documents nécessaires à une seule reprise à l'organisme désigné lequel, à son tour, communique ces renseignements à tous les autres organismes concernés.
- c) **Une gestion des risques reposant sur le renseignement** : Les responsabilités et les possibilités croissantes auxquelles sont confrontées les administrations des douanes, nécessitent qu'elles appréhendent mieux la problématique du risque. Il est parfaitement admis qu'il convient de consacrer les maigres ressources disponibles aux risques les plus élevés. Le défi auquel doivent faire face les administrations des douanes est double : comment appliquer au mieux l'ensemble des connaissances sans cesse plus nombreuses acquises en matière de gestion des risques afin d'identifier et de diminuer les risques à l'échelon opérationnel et comment appliquer ces connaissances au-delà du stade opérationnel et à la gestion des administrations des douanes. La réponse à ces questions réside dans la mise au point de boucles d'apprentissage rétroactives qui permettront aux administrations des douanes d'intégrer les activités liées au risque et de tirer un enseignement des décisions prises par le passé afin de se transformer en des entités tournées vers l'avenir, disposant d'une capacité en matière de prévision plus affinée plutôt qu'en des organismes se bornant simplement à réagir.

- d) **Un partenariat douane-entreprises** : La douane du 21<sup>ème</sup> siècle doit entrer dans une logique d'accords stratégiques avec des opérateurs économiques fiables. Elle doit comprendre quelles sont les préoccupations des entreprises, ces dernières devant, quant à elles, connaître les exigences de la douane. Plus important encore, cette relation doit se concrétiser sous forme d'un partenariat débouchant sur des avantages mutuels.
- e) **La mise en œuvre de méthodes de travail, de procédures et de techniques modernes** : Les exigences concernant la circulation rapide des marchandises combinées à des prescriptions réglementaires complexes nécessitent des démarches modernes et novatrices. Celles-ci comprennent notamment les contrôles par audit entrepris loin des frontières qui s'écartent du seul contrôle fondé sur les transactions au profit d'une méthode qui repose, chaque fois que le niveau de risque le permet, sur le contrôle des systèmes, et qui abandonne progressivement le recours aux systèmes fondés sur le papier. Il est également indispensable de réviser les procédures existantes en fonction des conventions internationales (notamment la Convention de Kyoto révisée de l'OMD) et des meilleures pratiques internationales.
- f) **L'utilisation de technologies et d'outils performants** : La douane doit tirer parti des technologies nouvelles afin d'améliorer notamment le traitement douanier, la gestion des risques, le renseignement et les détections non intrusives.
- g) **Des pouvoirs habilitant la douane** : Afin de faire face à ces défis, les administrations des douanes doivent pouvoir s'appuyer sur des dispositions législatives adéquates renforçant leurs prérogatives en matière de lutte contre la fraude, le recours à la transmission préalable d'informations et l'échange, tant à l'échelon national qu'international, d'informations. Ces pouvoirs sont indispensables aux fins notamment de lutter plus efficacement contre la criminalité organisée. Il est nécessaire de déployer davantage d'efforts pour accroître la sécurité des fonctionnaires des douanes.
- h) **Une culture de service professionnelle reposant sur les connaissances** : L'orientation future des administrations des douanes nécessite de prendre des mesures en vue d'adopter un modèle de comportement reposant sur un corpus de connaissances et mis au service des clients. Le personnel de la douane doit disposer des aptitudes propres à appliquer en temps opportun des procédures et offrir des services qui minimisent le fardeau administratif pour le commerce licite. La formation et la culture de l'organisation doivent s'accompagner d'un degré élevé d'éthique, de cohérence, de transparence, d'honnêteté et d'équité. Les aptitudes en matière de gestion efficace du changement et en matière de commandement doivent également être développées.

- i) **Le renforcement des capacités** : Les administrations des douanes doivent s'assurer qu'elles disposent des capacités et des aptitudes indispensables dans tous les volets du modèle opératoire afin de s'acquitter le plus efficacement de l'ensemble des fonctions douanières. Il va également sans dire que la notion de « Douanes en réseau » suppose l'existence d'administrations des douanes compétentes et professionnelles et que pour atteindre cet objectif, il sera nécessaire d'intensifier les efforts qui devront porter en priorité sur le renforcement des capacités. Le Programme Columbus de l'OMD constitue, à cet égard, une initiative internationale ambitieuse de renforcement des capacités douanières. Parmi les défis rencontrés, certains ont trait à la façon de gérer et d'exploiter des ressources peu nombreuses pour fournir un renforcement des capacités de manière durable, à la façon de promouvoir des critères efficaces en matière de performance, de contrôle et de suivi, à la façon d'éviter la duplication des tâches et à la façon de surmonter les obstacles dans les pays bénéficiaires. Afin d'assurer un renforcement des capacités durable, il est crucial que les administrations des douanes des pays développés et des pays en développement assument la conduite des programmes mis en œuvre à cet effet et que de véritables partenariats soient conclus.
- j) **L'éthique** : La lutte contre la corruption demeure une tâche importante qui devra être entreprise au cours des prochaines années. La Déclaration d'Arusha de l'OMD demeurera, à cet égard, le document de référence pour toutes les administrations des douanes. Sans éthique, tous les efforts déployés dans le cadre du Programme Columbus pourraient être sapés, voire réduits à néant.

## **LE ROLE DE L'OMD A L'AVENIR**

- 15. L'OMD est une organisation intergouvernementale qui représente ses Membres à l'échelon mondial. Afin de répondre aux défis auxquels sont confrontées les administrations des douanes, l'OMD a besoin de mettre en œuvre une stratégie d'appui consistant à :
  - a) Renforcer la proposition de qualité qu'offre la douane en vue de soutenir le système commercial international, de faciliter les échanges internationaux et d'améliorer la sécurité aux frontières en :
    - 1°) faisant mieux comprendre la nature des enjeux et des défis que la douane doit relever et en formulant des options pour répondre à ces défis;
    - 2°) sensibilisant les parties intéressées au nouveau rôle et aux nouvelles responsabilités de la douane;
    - 3°) élaborant et gérant des normes et des instruments permettant de répondre aux besoins des Membres de l'OMD.
  - b) Représenter le point de vue de la communauté douanière à l'échelon mondial et resserrer les relations avec les autres organisations internationales en instaurant et en entretenant des relations techniques de haut niveau avec les organisations internationales appropriées (telles que l'OMC, les NU et les institutions spécialisées, l'OMI, la Banque mondiale et le FMI, par exemple) en vue de promouvoir la douane et le rôle de l'OMD.

- c) Mettre sur pied des capacités douanières durables à travers le renforcement des capacités :
  - 1°) en établissant une liaison claire entre la mission globale de la douane et la façon d'en mettre en œuvre les composantes à l'échelon national; et
  - 2°) en développant des administrations des douanes efficaces, rentables et réactives capables d'exécuter une vaste gamme de contrôles aux frontières et dans les chaînes logistiques.
- d) Repositionner le Secrétariat de l'OMD dans sa mission d'appui des Membres en :
  - 1°) renforçant ses capacités en matière d'élaboration de politiques, de recherches, et de stratégies permettant d'identifier et de diffuser des analyses de qualité élevée concernant les tendances et développement à l'échelon mondial;
  - 2°) exploitant les mécanismes existants et en proposant de nouveaux pour assurer la bonne gouvernance et la responsabilisation, y compris la gouvernance au niveau des structures régionales, les mécanismes existants et en en introduisant de nouveaux;
  - 3°) promouvant la mise en œuvre des instruments de l'OMD à travers le suivi de leur application et de leur respect par les Membres et en assurant une meilleure compréhension des défis que pose cette mise en œuvre; et
  - 4°) évaluant les options concernant les recettes susceptibles de soutenir les opérations de l'OMD.

## **CONCLUSION**

- 16. L'environnement mondial en évolution rapide exige que tous les gouvernements et tous les dirigeants des administrations des douanes répondent à cette évolution. Les défis et les enjeux sont énormes et il est impératif d'y faire face pour la sauvegarde du système commercial international.
- 17. Cette déclaration prospective des dirigeants des administrations des douanes du monde entier vise à répondre aux exigences des gouvernements, des citoyens et des autres parties prenantes. La nouvelle Orientation stratégique pour les douanes au 21<sup>ème</sup> siècle prévoit que les administrations des douanes joueront un rôle nouveau et dynamique en offrant à leurs gouvernements une palette unique de capacités et de compétences leur permettant d'atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés. Dans les décennies à venir, la douane demeurera une force vitale veillant à la sécurité et contribuant au bien-être économique des nations. L'OMD a déjà mis en place une plateforme importante avec l'adoption du Cadre de Normes SAFE et d'instruments internationaux aux fins de l'échange d'informations, de la normalisation croissante des prescriptions réglementaires régissant la gestion du commerce international, de l'amélioration des techniques de gestion des risques et de détection de la fraude et autres menaces. Il convient de faire fond sur ces réalisations en élaborant d'autres normes pour lutter contre la contrefaçon et les autres formes d'activités illicites.

18. L'amélioration de la capacité de développer les Etats et les sociétés constituera toujours l'un des piliers indispensables sur lesquels doit reposer toute ambition de portée mondiale. L'OMD a mis au point le programme le plus complet qui soit à ce jour pour renforcer de façon durable les capacités des administrations des douanes de par le monde. Ce programme constitue l'exemple type de ce que doit être un partenariat sincère et illustre la nature du lien indissoluble qui existe entre les pays développés et les pays en développement et leurs économies. Ce partenariat est fondé sur une nouvelle compréhension de l'interdépendance à l'échelon mondial et doit encourager la naissance d'un esprit de solidarité, d'entraide et de respect mutuels, et de coopération active.

x  
x x